

COMMUNAUTE DE COMMUNES

« MEDITERRANEE PORTE DES MAURES »

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Vendredi 16 mai 2025 à 14h30
Salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de ville
de La Londe les Maures

ORDRE DU JOUR

I. INFORMATION DONNÉE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE

DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises par Monsieur le Président. Il s'agit d'une simple information donnée au Conseil, qui ne donnera pas lieu à vote.

II. ADMINISTRATION GENERALE

1. Modifications statutaires de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures
2. Reconnaissance de l'intérêt communautaire de la voie dite « Schneider » desservant la ZAE des Bormettes – Ville de La Londe les Maures

III. RESSOURCES HUMAINES

3. Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité
4. Actualisation de la délibération n°104/2022 en date du 7 octobre 2022 relative au régime indemnitaire
5. Actualisation du règlement intérieur d'utilisation des véhicules de la Communauté de communes et de mise à disposition de véhicules dans l'exercice de certaines fonctions
6. Mise à jour des modalités d'exercice du travail à temps partiel et de ses conditions d'application

IV. FINANCES

7. Approbation de l'opération d'aménagement des espaces publics de la zone d'activité économique des Bormettes à La Londe les Maures – Demande de financement dans le cadre de l'appel à projet DSIL 2025
8. Attribution d'un Fonds de concours – Pierrefeu du Var – Réhabilitation du bâtiment de la crèche Frimousse
9. Attribution d'un Fonds de concours – Pierrefeu du Var – Construction d'un réservoir d'eau
10. Attribution d'un Fonds de concours - Le Lavandou – Travaux de voirie
11. Signature de la convention partenariale entre la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures, la commune du Lavandou et le SIVOM Bormes – La Londe les Maures – Le Lavandou

V. AGRICULTURE

12. Approbation des conventions du Pacte Territorial porté par les partenaires COFOR/ALEC83

13. Attribution d'une subvention au Syndicat de la figue de Solliès-Pont